

REPUBLIQUE DE GUINEE

- D E C R E T -

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

D/97 ¹⁹³ /PRG/SGG
RECTIFIANT LE POINT 2-20 DE
L'ARTICLE 1er DU DECRET
D/97/142/PRG/SGG DU 20 JUIN
1997 -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU la Loi L/ 91/014/CTRN du 23 Décembre 1991, portant Composition
du Conseil Economique et Social ;

VU le Décret D/97/142/PRG/SGG du 20 Juin 1997, portant nomination
des Membres du Conseil Economique et Social ;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er/ - Les Cadres dont les noms suivent sont nommés membres du
Conseil Economique et Social.

1° - Madame KEÏTA Kadiatou SAKHO, Pharmacienne, Représentante des
PME (Conseil du Patronat) en remplacement de Feue Hadja Fatou
DIARRA.

2° - Monsieur BANGOURA Lamine, Administrateur Civil au Ministère
des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance en
remplacement de Feu Ibrahima BAH.

ARTICLE 2/ - le Présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République./-

CONAKRY, LE 1ER SEPTEMBRE 1997



GENERAL LANSANA CONTE